

RÉPONSE – M 223 A - 15.05

Réponse du Conseil administratif à la motion M 223 – 12.09

déposée par Madame Christina MEISSNER et Monsieur Thierry CERUTTI

relative à l'objet suivant :

POUR UN ÉTANG AUX LIBELLULES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les services Techniques et des Espaces verts de la Ville de Vernier ont étudié avec attention la possibilité de réaliser un étang au quartier des Libellules.

Il en est ressorti que le seul emplacement disponible se situe à proximité du parking des enseignants, côté route de l'Usine-à-Gaz.

Nous devons malheureusement vous informer qu'une conduite CAD (chauffage à distance) est installée à cet endroit et que pour des raisons techniques toute plantation ou aménagement au-dessus du tracé de ladite conduite est interdit.

En outre, comme mentionné dans la motion, le périmètre de l'actuelle maison de quartier a été étudié. Considérant d'une part la liste d'attente pour obtenir un plantage à cet endroit et d'autre part le prochain développement de cette parcelle, le Conseil administratif estime qu'il n'est pas opportun d'y effectuer l'implantation d'un étang.

Par conséquent, notre Conseil estime que ce projet n'est pas réalisable dans ce quartier.

Relevons pour le surplus qu'un étang a été créé au Lignon par le Jardin Robinson et que, dans le cadre des travaux effectués au Moulin des Frères, un plan d'eau est désormais proposé.

La motion M 223 – 12.09 est ainsi close.

Thierry APOTHELOZ
Maire



Vernier, le 11 mai 2015